



## Bénévole avec auto entrepreneur

Par **naija**, le **17/02/2011** à **09:14**

Bonjour,

je suis auto entrepreneur depuis un mois ( vente sur marché) , on peut dire que je fais encore mon apprentissage puisque ce domaine m'était jusque là inconnu. Mon frère qui veut s'assurer que j'y arrive , m'accompagne de temps à autre, il est là bénévolement (fait le tour du marché, parle aux autres commerçants et reviens s'installer avec moi) il lui arrive de vendre quand je suis occupé... cette situation me stresse parce qu'on me dit que je suis dans l'illégalité!! Je n'ai rien fais de mal, c'est mon frère et je ne peux pas le virer comme ça , y'a t il une loi qui parle de bénévolat, ou de présence temporaire sans activité salariale....Merci de m'orienter parce que je vous assure avoir une boule au ventre à chaque fois qu'on est tous les deux sur mon lieu de travail .

MERCI!!